



# BAR COMMUN

*Dicentrarchus labrax*

## → BIOLOGIE

**FAMILLE**  
Moronidae.

**TRAITS DISTINCTIFS**  
Corps allongé, dos gris et ventre blanc, mâchoire inférieure plus longue que la mâchoire supérieure.

**HABITAT**  
Espèce démersale côtière qui vit près des fonds sableux ou rocheux. Elle vit même dans les eaux saumâtres.

**ALIMENTATION**  
Céphalopodes, crustacés et poissons.

**MATURITÉ SEXUELLE**  
Manche, mer du Nord, mer Celtique, mer d'Irlande : 45 cm (6-7 ans/femelle).  
Golfe de Gascogne : 42 cm (6 ans/femelle).  
Golfe du Lion : 37 cm (3 ans).

**PÉRIODE DE FRAI**  
Golfe de Gascogne : de février à mai.  
Mer Méditerranée : de décembre à mars.  
Manche : de mars à mai.  
Mer du Nord : d'avril à juin.

**LONGÉVITÉ**  
20 ans.

Si le « loup » désigne le bar en Méditerranée, le vrai « loup de mer » est *Anarhichas lupus*, un poisson de la famille des Anarhichadidae, vivant près des côtes de l'Atlantique Nord et appelé également « poisson-loup ».

## Éléments clés

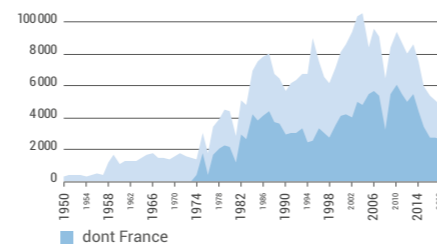
- Suite à l'alerte scientifique en 2014, des mesures de gestion ont été mises en place depuis 2015 afin de rétablir le stock Nord (mer du Nord, mer d'Irlande, Manche et mer Celtique).
- Le stock Sud (nord et centre du golfe de Gascogne) de bar commun est en bon état.
- Les autres stocks de l'Atlantique Nord-Est sont soit en reconstitution, soit non classifiés. L'état des stocks de Méditerranée est inconnu.
- Cette espèce est particulièrement vulnérable à la pêche pendant sa période de reproduction.
- Le bar commun est l'espèce dont l'élevage est le plus développé en Méditerranée.

## PÊCHE

Le bar commun est un poisson très prisé. Il a longtemps été ciblé par les chalutiers et les senneurs, essentiellement en période de frai, quand les rendements sont très élevés en raison de la concentration élevée des adultes qui se regroupent pour se reproduire. En dehors de ces périodes, le bar retrouve un comportement solitaire et il est capturé par ces navires de manière plus accidentelle. Cette espèce devient alors la cible des ligneurs et des pêcheurs récréatifs. Les métiers de l'hameçon et du filet dominant désormais et représentent 60 % des captures totales en zone Sud (golfe de Gascogne) et 78 % en zone Nord (mer Celtique, Manche, mer d'Irlande et mer du Nord). La flotte européenne est responsable de 94 % des débarquements mondiaux de bar commun. La majorité de

ces débarquements proviennent de l'Atlantique Nord-Est, principalement du golfe de Gascogne. La France est le premier producteur de bar sauvage, suivie par l'Espagne. Le bar fait l'objet également de captures importantes par la pêche récréative, qui avoisinent un quart de celles des pêcheurs professionnels (en poids).

DÉBARQUEMENTS DE BAR COMMUN PAR LA FLOTTE EUROPÉENNE (en tonnes)  
Source FAO 2020/2021



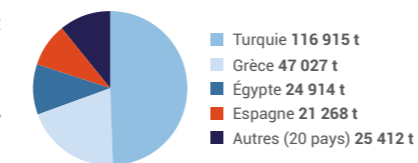
## AQUACULTURE

Le bar commun est la première espèce de poisson marin (hors salmonidés) qui a été élevée commercialement en Europe. Son élevage a débuté dans les années 90 et a considérablement augmenté pour atteindre 235 537 tonnes au niveau mondial en 2018 (dont 83 164 tonnes en Europe). En France, la production s'élève à 1 400 tonnes en 2018.

Cette espèce est le plus souvent élevée dans des cages flottantes en mer (Méditerranée et îles Canaries). Elle est également produite dans des bassins à terre (en mer du Nord et sur la côte Atlantique).

Le bar commun et la daurade royale représentent ensemble plus de 20 % de la valeur totale de la production aquacole de l'UE.

PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS DE BAR COMMUN D'ÉLEVAGE (en tonnes)  
Source FAO 2020/2021



Le bar est présenté sur les étals essentiellement sous la forme de poisson entier frais. L'offre de filets s'accroît avec la production de poissons d'aquaculture. Les élevages permettent de proposer aux consommateurs des poissons en « taille portion » de 300 à 500 g. Le bar fait partie des dix premiers poissons frais consommés par les ménages français et parmi les vingt premiers par les foyers belges.



- Atlantique Centre-Est
- Atlantique Nord-Est
- Mer Méditerranée



- Canne
- Chalut de fond
- Chalut pélagique
- Filet
- Ligne
- Palangre
- Senne



- Bassin à terre
- Cage flottante en mer

## GESTION DES STOCKS

Le bar commun a fait l'objet au cours des dernières décennies d'une surexploitation importante, qui a largement affaibli cette ressource. Aucun TAC (1) n'est établi pour cette espèce au niveau européen.

### Atlantique Nord-Est

**Pêche professionnelle :** suite à l'alerte des scientifiques en 2014, l'UE a mis en œuvre, à partir de 2015, des mesures de gestion pour les pêcheries de bar du stock Nord. La gestion du bar du stock Sud est, quant à elle, confiée à la France.

### Stock Nord

- Limites annuelles de captures instaurées par navire de chaque métier autorisé (interdiction totale du chalut pélagique) ;
- taille minimale de capture augmentée de 36 à 42 cm (en 2015) ;
- pêche interdite en février et mars (période de reproduction et donc de rendements élevés).

### Stock Sud

- Limite globale de captures fixée pour l'ensemble des navires professionnels battant pavillon français ;
- taille minimale de capture augmentée à 40 cm (en 2020).

Ces deux stocks sont inclus dans le « plan de gestion pluriannuel pour la pêche en eaux occidentales et les eaux adjacentes », approuvé par l'UE en 2019.

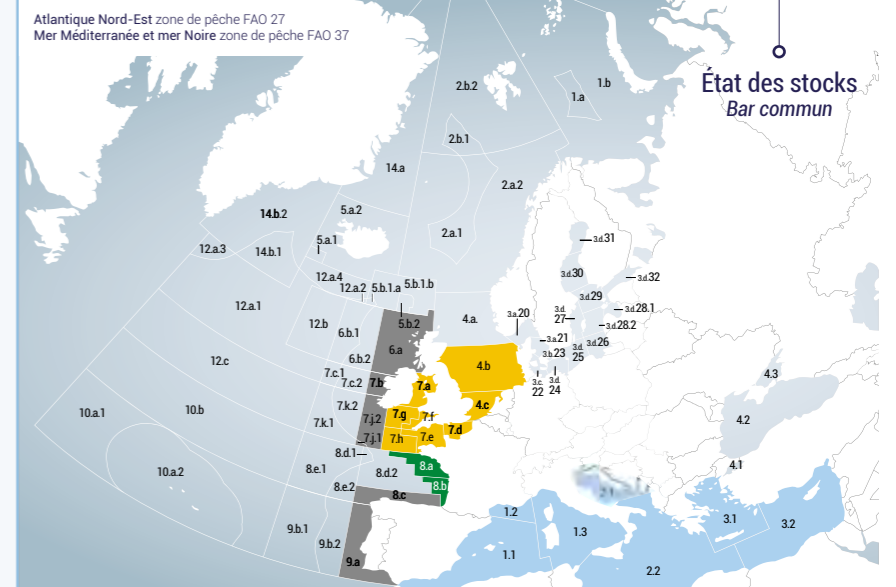
**Pêche récréative :** des limitations de prises sont définies pour les deux stocks Nord et Sud (deux bars par personne et par jour pour le stock sud ; les négociations sont toujours en cours pour le stock Nord). La pratique du « pêcher-relâcher » sur des périodes variables est aussi en place pour le stock Nord. Taille minimale de capture : 42 cm pour les deux zones.

### Mer Méditerranée

Le bar commun n'est soumis à aucune limite de captures (pas de TAC).

### Taille minimale de capture au sein de l'UE (pêche professionnelle)

- Atlantique Nord-Est ▶ 42 cm
- Golfe de Gascogne ▶ 40 cm
- Côtes Ibériques ▶ 36 cm
- Mer Méditerranée ▶ 25 cm



	STOCKS	REMARQUES
● Stock en bon état (non dégradé et non surpêché)	Stock Sud : nord et centre du golfe de Gascogne (divisions 27.8.a-b)	Biomasse reproductive stable, supérieure au seuil de durabilité. Taux d'exploitation fluctuant autour du niveau du RMD (2). Recrutements récents forts. Avis scientifique (plan de gestion) : limite de captures au RMD pour 2021 (3 108 t), en hausse par rapport à l'avis pour 2020.
● Stock reconstitué (ou en reconstitution)*	Stock Nord : mer du Nord, mer d'Irlande, Manche et mer Celtique (divisions 27.4.b-c, 27.7.a et 27.7.d-h)	Biomasse reproductive en forte baisse entre 2009 et 2016, puis en légère hausse plus récemment, mais très proche du seuil d'effondrement. Taux d'exploitation très largement inférieur au niveau du RMD. Avis scientifique (plan de gestion) : limite de captures totales au RMD (professionnelles et récréatives), pour 2021 (2 000 t), en hausse par rapport à l'avis pour 2020 (conséquence de recrutements récents un peu meilleurs).
● Stocks non classifiés	Ouest Écosse, Ouest et Sud-Ouest Irlande (divisions 27.6.a, 27.7.b et 27.7.j)	Manque de données. Débarquements commerciaux très faibles. Avis scientifique (approche de précaution) : limite des débarquements commerciaux pour 2021 (≤ 3 t), en baisse par rapport à l'avis pour 2020.
	Sud du golfe de Gascogne et côtes Ibériques (divisions 27.8.c et 27.9.a)	Manque de données. Débarquements commerciaux très variables. Avis scientifique (approche de précaution) : même limite des débarquements commerciaux (≤ 478 t) depuis 2018.
● Stocks non évalués	Mer Méditerranée	État inconnu.

CIEM 2020 (sauf stock Sud du golfe de Gascogne et côtes Ibériques : CIEM 2019)  
\* Stock pour lequel le niveau d'exploitation (inférieur à celui permettant le RMD) devrait permettre sa reconstitution si d'autres impacts que la pêche (pollutions environnementales, changement climatique...) ne compromettent pas sa reconstitution.

## Recommandation d'achats

### BAR SAUVAGE

- À privilégier : stock Sud (nord et centre du golfe de Gascogne).
- À consommer avec modération : stock Sud du golfe de Gascogne et côtes Ibériques, stock Ouest Écosse, Ouest et Sud-Ouest Irlande, tous stocks de Méditerranée.
- Privilégiez les individus ayant une taille > à 42 cm (golfe de Gascogne), > à 37 cm (golfe du Lion), > à 45 cm (autres provenances) ou les grands filets issus d'individus matures ayant eu le temps de se reproduire.

• Privilégiez les individus pêchés à la ligne /canne.

• À éviter : stock Nord (mer du Nord, mer d'Irlande, Manche et mer Celtique).

• Évitez la consommation de bar pendant sa période de frai.

• Refusez d'acheter les bars qui vous seraient proposés par les pêcheurs non professionnels (les poissons ont normalement la queue coupée).

### BAR D'ÉLEVAGE

• Vérifiez les conditions de production avant tout achat.



### BAR SAUVAGE

- MSC • Aucune pêcherie certifiée (suspension de la certification en 2015 suite à l'alerte scientifique sur les stocks).

### BAR D'ÉLEVAGE

- ASC • Trente et une fermes sont certifiées, principalement en Turquie et Grèce.
- AB • Le bar d'élevage représente une des principales productions aquacoles certifiées bio en France.

### MARQUE COLLECTIVE

- Bar de ligne de la Pointe de Bretagne : pêché dans les courants du Raz de Sein, par les ligneurs du port d'Audierne.
- Bar de ligne de Normandie : pêché à la ligne traînante dans le Cotentin, par des bateaux de 6-8 mètres.

(1) Total admissible de captures  
(2) Rendement Maximum Durable